



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre,
Et le quatre avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mars 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Henri POIRIER Pouvoir à M. Eric THERRY et M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°007/7.1.4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC

Vu le code général des collectivités et notamment l'article R3342-20 ;

Vu le décret n°2003-1004 du 21 octobre 2003 modifiant le code général des collectivités territoriales et portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux départements ;

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de gestion du Budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable du Trésor, n'appelle ni observations ni réserves ;

Approuve ce Compte de gestion 2023.

Le Maire,



La secrétaire,